



Comité de Suivi Environnemental du projet d'amélioration des accès nautiques

Compte-Rendu de la réunion du 24 septembre 2008

Présents :	Mme CARRA	Conseil Général 76 (CG76)
	Mme THIEBOT	SOGREAH
	M. AUVRAY	Estuaire Sud
	M. BLOT	Estuaire Sud
	M. BARBAY	Haute .Normandie .Nature .Environnement. (H.N.N.E.°
	M. MERCIER	S.O.S. Estuaire
	Mme PASQUIS	Association Boucle de Roumare
	M. FISSON	GIP Seine Aval
	M. LEROND	Consultant environnement
	M. GIROD	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN)
	M. HAMM	SOGREAH
	M. LEGAGNEUR	Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Haute Normandie

et pour le GPMR	Mme SAMSON
	M. XICLUNA
	M. HAUVILLE
	M. WATTRELOT
	M. TOURNIER

Excusés :	M. MALVAUD
	M.DUMONT
	M.LEBOULENGER
	M.MEYER

M. Xicluna ouvre la séance Il informe l'ensemble du comité du départ de Mme BONNY pour le Port de Dunkerque et de l'arrivée du nouveau Directeur Général M. DEISS.

Il propose de parler aujourd'hui de l'estuaire marin.

M. Barbay souhaiterait disposer du document provisoire de l'étude d'impact transmise pour ce comité en version numérique.

M. Blot souhaiterait disposer d'un document au format plus maniable, en A4 plutôt que A3.

M. Xicluna précise que le document sera transmis en version numérique et dans ce cas, il peut être consultable en version A4.

M. Girod souhaite disposer de 4 exemplaires du dossier pour les 4 pôles du Parc (paysage, biodiversité,...).

M. Legagneur souhaiterait que le Comité de Suivi Environnemental se déroule sur ½ journée pour des raisons pratiques d'emploi du temps.

1. Présentation de l'étude d'impact – partie maritime

M. Hamm présente le document d'étude d'impact et propose de se concentrer sur certains aspects de la partie maritime à savoir :

- 1) l'évolution globale de l'estuaire
- 2) le suivi annuel du Kannik
- 3) le milieu naturel et vivant

1) Evolution globale de l'estuaire

M. Hamm présente une carte générale de l'estuaire représentant la bathymétrie et les aménagements de l'estuaire.

M. Blot souhaiterait que le Pont de Normandie soit indiqué sur cette carte.

M. Tournier répond qu'il s'agit de carte bathymétrique et que, de ce fait, seuls les remblais du Pont figurent sur le fond de plan. Le Pont sera néanmoins rajouté sur la carte.

M. Hamm poursuit son exposé. Il précise qu'il est sensé présenter un état initial de l'estuaire mais qu'il n'y a pas d'état initial stable du fait que les travaux de Port 2000 ainsi que les mesures d'accompagnement ont été finalisées en 2005 et qu'il faut 5 ans à l'estuaire pour se stabiliser. Il rappelle que l'enjeu des suivis mis en place dans le cadre de Port 2000 est de restituer en 2010 l'évolution de l'estuaire suite à ces travaux.

M. Girod rappelle que l'évolution la plus importante est sur la fosse Nord.

M. Hamm précise que les suivis montrent que la fosse Nord est en érosion en aval et que l'amont se comble.

M. Girod ajoute que l'étude d'impact doit tenir compte de la convention d'OSPAR, de l'évolution de la qualité de l'eau et des indicateurs mis en place. Il rappelle le rôle épuratoire des vasières Nord et précise qu'on peut envisager des aménagements permettant de redonner cette fonctionnalité à certaines zones qui manquent d'eau.

M. Barbay précise que la convention d'OSPAR demande de diminuer la concentration de nitrates dans l'eau à 12 mg/l alors que l'on tend vers les 25 mg/l. Ce n'est pas le Port Autonome qui est responsable de cela mais c'est un état de fait. Si on brasse les sédiments, il y a des risques de relargage de matières azotées.

M. Mercier précise que pour le dépôt du Kannik, l'arrêté préfectoral actuel va jusqu'en octobre 2009. Il ajoute que l'autorisation pour le renouvellement n'est pas sûre.

M. Hamm indique que cet aspect a été pris en compte et que le dossier de renouvellement pour le Kannik est réalisé en parallèle à celui du dossier d'approfondissement.

M. Barbay précise que le Conseil Départemental d'Hygiène (CDH) à l'époque a souhaité ne pas autoriser sur 10 ans mais sur 5 ans pour contraindre les ports à trouver une solution pour la valorisation des sédiments. Il a été satisfait d'entendre le discours de M Hauville au CODERST de septembre sur la démarche de valorisation des sédiments de dragage du Port. On ne mettra plus l'ensemble des sédiments sur le site du Kannik, il y a d'autres solutions.

M. Xicluna ajoute que le projet d'amélioration des accès du Port de Rouen constitue une opportunité et qu'il va permettre d'amorcer cette démarche de valorisation des sédiments.

M. Hamm poursuit son exposé. Il présente l'évolution sédimentaire de l'estuaire sur plusieurs années et indique que la construction du Pont de Normandie n'a pas eu un impact majeur sur la sédimentologie de la fosse Nord. Il précise que l'évolution de la vasière Nord vient surtout de la création de l'épi du Hode. L'impact du Pont de Normandie sur la vasière Nord est lié au fait que son remblai segmente la vasière et peut gêner sa restauration.

M. Girod s'interroge sur la responsabilité du Kannik sur le comblement de ce secteur.

M. Hamm précise que le comblement de ce secteur était déjà là. Il rappelle que l'Epi du Hode date de 1974 et qu'il est responsable de dépôts importants.

M. Legagneur demande s'il a été envisagé de détruire l'Epi du Hode.

M. Hamm répond qu'il a été envisagé de créer un grand chenal dans le cadre des études liées au Pont de Normandie mais que cette solution n'a pas été retenue car elle représentait un coût exorbitant.

M. Mercier précise que la roselière s'est développée depuis la construction du Pont.

M. Hamm indique que le Pont a entraîné une accélération mais que cela se serait comblé naturellement.

M. Girod ajoute que le Pont de Normandie a été un accélérateur. Il a réduit le pas de temps mais cette dynamique de comblement était en marche. En terme de restauration, ce Pont constitue une contrainte.

M. Legagneur revient sur sa question : faut-il détruire l'Epi du Hode ?

M. Hamm indique que ce secteur se trouve très en amont. Il rappelle que le chenal environnemental a du mal à vivre, les fonds montent et il est difficile à gérer. La restauration est possible jusqu'à l'Epi du Hode. Au-delà, cela semble difficile. Il précise que sur cette partie amont, le Port de Rouen a travaillé, dans le cadre des travaux d'entretien des digues, sur les filandres et a proposé une logique de brèches dans la digue. La logique de cloisonnement a disparu et il faut restaurer ces liens transversaux mais la route de l'estuaire et la ligne ferroviaire constituent des obstacles.

M. Mercier ajoute qu'il y a un projet de passage d'eau sous la route de l'estuaire.

M. Girod précise que l'idéal serait de supprimer la route de l'estuaire mais elle reste une route de secours.

M. Hamm ajoute qu'une partie de la vasière artificielle fonctionne du fait de la présence d'eau en amont, l'autre partie est « morte ». Il ajoute qu'à l'époque de la création de cette filandre, il n'y avait pas de données topographiques possibles. Aujourd'hui avec les levés aéroportés, on comprend mieux les données de terrain et on sait où se trouvent les stockages d'eau.

M. Legagneur précise que les données topographiques par aéroportés ne sont pas exploitables dans la partie « roselière » du fait de la végétation. Cela pose problème pour les études hydrauliques.

M. Hamm poursuit son exposé sur la présentation de l'estuaire. Il rappelle l'histoire de la construction de la digue du Ratier et du chenal de navigation actuel, chenal qui passait auparavant au Sud. La digue du Ratier a permis de stabiliser le chenal de navigation. La fosse Sud correspond à la partie située au Sud de la digue du Ratier. Les bancs du Ratier et d'Amfard se développent simultanément: Ce sont deux bancs qui progressent en Baie de Seine. L'estuaire avance de 50 m à 100 m par an. et est « fabriqué par l'homme ».

M. Blot pose la question de l'engraissement de la côte Sud du Calvados.

M. Hamm indique qu'une étude a été confiée à l'Université de Caen sur le sujet et qu'il existe un rapport de suivi annuel qui résume succinctement la situation.

M. Fisson précise que ce suivi s'effectue sur différents points de la Côte du Calvados. Il enverra le nom du site internet où se trouvent ces résultats de suivi.

M. Hamm ajoute que ces suivis sont effectués dans le cadre de Port 2000.

M. Mercier indique que sur la carte 21 du rapport ne figure pas l'Ile aux Oiseaux.

M. Hamm confirme que c'est un oubli. Il aborde ensuite la morphologie de l'estuaire et son évolution en présentant des différentiels bathymétriques avant Port 2000 et après.

Avant Port 2000, les bathymétries différentielles montrent que les fosses Nord et Sud sont en équilibre et que deux zones d'atterrissement sont visibles : le Banc du Ratier et l'Ouest/Nord Ouest du banc d'Amfard (qui inclut la zone de dépôt du Kannik). L'estuaire avance par son embouchure vers la Baie de Seine. La construction de Port 2000 a diminué la section de la fosse Nord par deux : ce qui a constitué un goulet d'étranglement. Le flot passe désormais par le chenal de Port 2000. Les bouleversements dans la fosse Nord ont été anticipés par les dragages d'accompagnement pour rééquilibrer les sections hydrauliques. On note la présence de sable le long de la digue.

2004/2006 Post Port 2000 : perturbations - creusement de la fosse – poussée du banc d'Amfard vers le Sud – nouveau chenal créé à l'amont sous le Pont de Normandie.

2006-2007 : calme au Sud – mouvement à l'extrémité de la digue – modification à l'amont.

2007 : fosse Nord réorientée – zone de passage d'eau le long de la digue – l'allongement de la digue Basse Nord de 750 m joue bien son rôle pour soulager le chenal de navigation en particulier la zone de l'engainement.

M. Blot indique qu'il y a un engraissement de l'estran.

M. Hamm précise que l'estran n'a été impacté seulement pendant la phase travaux de Port 2000.

M. Blot demande si on est en mesure de modéliser l'impact de l'approfondissement des accès du Port de Rouen.

M. Hamm indique que l'impact de l'approfondissement en lui même est mineur. Il rappelle que les deux zones touchées par ces travaux présentent déjà une tendance sur 25 ans à l'approfondissement. Ces travaux n'auront pas d'impact significatif, en tout cas, ce ne sont pas les mêmes problématiques que pour Port 2000.

M. Legagneur demande si la stabilisation mentionnée est due aux conditions météo.

M. Hamm répond oui. Il présente les volumes dragués entre 1980 et aujourd'hui et montre la tendance sur les 5 dernières années. Une accélération est notée, comme prévue, après les travaux de Port 2000. Le cycle hydrologique de la Seine joue également un rôle important pour le chenal de navigation. Il existe des cycles hydrologiques pluriannuels : années humides – années sèches qui jouent directement sur l'entretien du chenal. La construction de Port 2000 a été suivie par des années sèches (faible apport d'eau) et les chiffres de dragage sont liés à ces périodes sèches.

M. Barbay est d'accord sur le rôle des cycles hydrologiques mais il évoque un autre point qui est le régime des tempêtes, dont l'impact est important sur les sédiments fins, les dunes et les bancs qui se déplacent.

M. Hamm précise que Météo France a mené une étude sur le régime des tempêtes. Cette étude montre qu'il n'y a pas de changement aussi bien en France qu'en Angleterre. Si on regarde les travaux du GIEC, il y a une tendance au déplacement de l'oscillation Nord Atlantique (rail des dépressions) vers le Nord. Ce qui implique plus de tempêtes en Mer du Nord, augmentation des surcotes et de leur durée (marée de tempête). Par contre en Manche, il n'y a pas de recrudescence.

M. Girod pose la question de l'élévation du niveau de la mer.

M. Hamm indique que cette élévation est toujours de 1,8 mm/an soit 18 cm par siècle.

M. Blot ajoute que les dernières conclusions qui prennent en compte la fonte des glaces parlent de plusieurs mètres.

M. Hamm répond que cette élévation de plusieurs mètres correspond à plusieurs siècles. Ce qui est nouveau, c'est la projection à 5 siècles : on ne s'arrête pas à 2100.

M. Girod indique qu'une augmentation de plus de 5 m du niveau de la mer poserait problèmes.

M. Lerond précise qu'il semble que l'hypothèse du mètre pour le siècle est admise.

M. Hamm ajoute que c'est l'hypothèse haute.

M. Lerond précise que l'on parle de projets à l'échelle 10-15 ans. L'élévation du niveau de la mer est de 10 cm à cette échelle. Est-ce que cela est significatif par rapport au sujet discuté ?

M. Hamm indique que ce n'est pas évident. C'est un phénomène très lent. Au niveau des fonds marins, des évolutions sont notées. Le problème concernera l'interface terre/mer et les risques d'inondation. Sur les petits fonds marins, l'impact est difficile à déterminer.

M. Mercier souhaite savoir pourquoi, sur la carte en p 76, le Kannik est déplacé vers le Sud.

2) Le suivi annuel du Kannik

M. Hamm indique que le Kannik est un site de dépôt ancien utilisé depuis la fin des années 70. Le Port de Rouen a établi depuis 2004 une stratégie de gestion du site. Il a compartimenté la zone autorisée de façon à clapier les sédiments de façon rationnelle. Les clapages sont ainsi très précisément localisés. Entre 2004-2006, les clapages ont été effectués sur les zones C et E et en 2006-2007, sur la zone D (zone au Sud).

M. Mercier demande pourquoi le Port ne clape pas les sédiments plus loin.

M. Girod indique qu'il faut trouver des solutions de valorisation des sédiments.

M. Hamm précise que le sable reste sur le site de dépôt, les vases repartent dans le fond turbide de l'estuaire.

M. Girod précise qu'il faut valoriser les sables qui sont peu pollués. Pour les vases, doit-on les exporter ?

M. Hamm indique que dans la logique actuelle, le bouchon vaseux a un rôle d'épurateur naturel. Il faut être prudent avant d'y toucher. Il ajoute que dans l'estuaire, on est dans une logique de restauration des vasières et donc on a besoin des vases. Les suivis des aménagements amont de l'estuaire montrent une sédimentation en sable, ce qui est ennuyeux. Il en est de même du Banc de la Passe, où on trouve du sable. La question des vases a été posée et examinée. Les modélisations numériques d'IFREMER (Pierre Le Hir) ont conclu que le bassin de Port 2000 est un attracteur du bouchon vaseux. La question du bilan des vases à l'issue de Port 2000 est posée. Où en est le bouchon vaseux en 2007 ? On n'a pas d'éléments et on manque de suivi précis. Actuellement Pierre Le Hir mène une campagne dans l'estuaire.

M. Girod précise qu'en ce qui concerne les travaux de recherche IFREMER, l'objectif est de valider la modélisation ainsi que la pertinence et la finesse du modèle.

M. Fisson précise que c'est plus compliqué du fait de l'interprétation des résultats.

M. Girod demande si le sable doit repartir à la mer. Il pense qu'il serait bien de sortir le sable et de le valoriser en substitution aux granulats.

M. Xicluna rappelle que l'appel à partenariat pour la valorisation des sédiments est en cours et que les premières réponses sont prévues pour le 30 septembre.

M. Barbay indique que le sable peut être utilisé pour la construction ou le rechargement de certaines plages mais qu'il s'agit de marché ponctuel. Il demande de la prospective sur le sujet.

M. Xicluna précise que l'idée est de profiter du projet d'approfondissement et de l'appel à partenariat pour initier la démarche de valorisation des sédiments de dragage y compris pour l'entretien.

M. Girod indique que la valorisation nécessite d'avoir une station de transit en bord de Seine.

M. Mercier demande si cela nécessite de stocker les sédiments en bord de Seine et attire l'attention quant à l'impact de ces stockages sur le milieu naturel.

M. Barbay répond que c'est bien pour cela qu'il faut utiliser les sites de dépôt existants. Il rappelle le problème lié à l'exploitation de la chambre de dépôt de La Mailleraye et est satisfait de sa restitution au milieu naturel après valorisation des sédiments présents.

Pour la chambre de dépôt de Jumièges, il suggère de prévoir un système de filtration en plus de la décantation dans l'objectif d'avoir un rejet proche de la qualité de l'eau de Seine.

M. Mercier indique que la chambre de dépôt de Honfleur est redevenue naturelle et il est opposé à sa réactivation. Il propose de déplacer ce site à l'Ouest du Pont de Normandie.

M. Xicluna indique que c'est un débat qui ne sera pas réglé ce jour.

M. Blot précise qu'il ne lit pas l'arrêté du Conseil d'Etat comme le Port. Néanmoins il ne souhaite pas aller au contentieux et demande que le Port étudie la possibilité de déplacement de ce site de dépôt à l'Ouest du Pont de Normandie, compte tenu de la sensibilité et de l'intérêt de la zone. Il ajoute qu'à l'Ouest du Pont, le site sera plus près de la voie ferrée et de l'axe routier, ce qui représente un avantage économique et surtout ne présente pas d'insécurité juridique.

Il est prêt à faire une proposition consensuelle : le Port concède les terrains de la plaine alluviale au Conservatoire du Littoral en compensation de ce site de dépôt. Cela stabiliserait les conflits sur cette partie de l'estuaire.

M. Xicluna précise que le Port veillera à limiter l'impact de ce site de dépôt s'il est réactivé.

M. Blot souhaite que le territoire de la plaine alluviale de Honfleur soit mentionné en p 99 (protection réglementaire), en p109 (ZICO) et en p 114 (espaces naturels sensibles) de l'étude d'impact.

M. Hamm poursuit son exposé et traite de la qualité des sédiments de dragage. Il précise que globalement la qualité des sédiments est bonne et se situe sous le référentiel N1 de GEODE, sauf ponctuellement pour le mercure.

Mme Samson précise que les teneurs en mercure rencontrées dans les sédiments sont à mettre en relation avec les dragages du Port de Honfleur.

M. Fisson souhaiterait que l'aspect granulométrique soit pris en compte et notamment mettre en relation ces teneurs avec celle de l'Aluminium.

M. Blot s'interroge sur les techniques de prélèvements des sédiments et sur leurs analyses, notamment sur la matière sèche ou sur l'eau.

M. Fisson précise que l'aspect analyse sur matières sèches ou sur eau est un gros débat actuel en écotoxicologie, en particulier pour savoir ce qui est représentatif de ce à quoi les microorganismes sont exposés. Pour cela on analyse les concentrations de polluants sur l'eau et le sédiment et on compare les valeurs à des normes. Les teneurs sur matières sèches permettent de comparer les valeurs entre elles.

Mme Pasquis indique que l'impact sur la faune marine est la bio-accumulation.

M. Fisson précise que les normes GEODE ne concernent pas les effets sur les organismes. Le problème est de savoir à quoi on compare les teneurs mesurées.

M. Barbay ajoute que la bio-accumulation ne concerne pas tous les métaux. Il faut faire attention aux faibles doses par rapport aux seuils. Le niveau N1 correspond à la moyenne de valeurs médianes.

Mme Samson explique qu'il est difficile, pour la bio-accumulation, de faire la part des choses entre le milieu (la Seine) et le sédiment. Elle rappelle que les niveaux GEODE constituent des niveaux réglementaires permettant la gestion des sédiments de dragage. C'est un référentiel d'aide à la décision pour la gestion des sédiments.

M. Hamm poursuit son exposé et présente la granulométrie des sédiments de dragage. Il indique que la fraction fine ($< 63 \mu\text{m}$) est plus importante sur la zone de dragage de l'Engainement que sur celle de la Brèche. Sur le site de dépôt du Kannik, la fraction fine a disparu.

3) Le milieu naturel et vivant

M. Hamm présente ensuite le milieu vivant et plus particulièrement les études sur la macrofaune benthique. Il précise qu'un état de référence existe avant Port 2000, établie par la Cellule de Suivi du Littoral Normand (CSLN). Des suivis sont en cours dans le cadre de Port 2000. Le Port de Rouen a lancé une campagne en 2008 sur des points complémentaires à ceux effectués dans le cadre des suivis Port 2000. Sur le benthos, la CSLN indique que la réponse des espèces aux travaux a un effet retard de l'ordre de 2 à 3 ans par rapport au sédiment.

En ce qui concerne le suprabenthos, il y a peu de variétés, principalement des crevettes grises et blanches. L'hydrodynamisme du chenal environnemental crée des conditions un peu trop difficiles pour ces espèces. Les biologistes attendent que les systèmes criques/filandres se développent.

Sur les poissons, il y a deux enjeux : la contamination par bio-accumulation et la disparition de l'anguille.

M. Fisson ajoute que la pêche est interdite sur les trois départements, ce qui devrait permettre à la ressource de se reconstituer.

M. Barbay rappelle que la contrebande est importante sur la civelle.

M. Mercier ajoute que ce sont surtout les belges qui viennent pour la civelle.

M. Hamm précise que la pêche à pied est interdite. Il rappelle le mauvais état sanitaire des espèces.

M. Barbay s'interroge sur les espèces qui se déplacent car il n'y a pas interdiction de pêche partout. Il souhaite également savoir si des mesures de radioéléments sur les sédiments sont effectuées, du fait de la proximité de La Hague.

Mme Samson précise que quatre échantillons de sédiments différents ont été envoyés à l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) pour analyses.

M. Barbay demande si l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) a été interrogée.

Mme Samson indique que l'ACRO a été consultée mais n'a pas répondu à l'ensemble de la demande car ils n'ont pas l'agrément pour toutes les mesures.

2. Fonctionnement des chambres de dépôt des sédiments de dragage

M. Wattrelot présente ensuite le fonctionnement des chambres de dépôt du Port.

M. Blot demande comment sont analysées les eaux en sortie de chambre de dépôt.

Mme Samson précise que les suivis des rejets d'eau s'effectuent de deux façons : par l'intermédiaire d'une sonde physico-chimique (sonde YSI qui mesure le pH, la Conductivité, l'Oxygène et Turbidité) et par des prélèvements d'eau ponctuels pour analyses chimiques en laboratoire.

M. Barbay trouve l'exposé intéressant et indique que le Port n'est pas suffisamment communicant sur le sujet.

M. Hauville précise que les actions environnementales exposées par M. Wattrelot sur les chambres de dépôt sont déjà mises en place sur certains sites. Il ajoute qu'au niveau du fonctionnement de ces sites, le Port privilégie la compartimentation des sites pour, d'une part, séparer les sédiments en fonction de leur nature et d'autre part, favoriser la décantation dans un bassin spécifique. Il précise que sur la partie « estuaire », il faudrait un espace plus important que la chambre de dépôt actuelle.

M. Blot rappelle que ce site de dépôt représente 300 000 m³ en capacité de stockage.

M. Barbay souhaiterait connaître la quantité d'eau nécessaire pour le transport des sédiments.

M. Wattrelot répond qu'il faut 3 fois le volume d'eau en puits.

M. Xicluna explique que la massification des flux appelle la création de voie ferrée pour sortir les différents sédiments.

M. Hauville ajoute que l'évacuation des sédiments par barge pourrait être intéressante si l'échelle de commercialisation est satisfaisante.

M. Barbay répond que l'utilisation des sables fins comme par exemple en consolidation de rives dépend du contexte et de la durabilité du marché. Il ajoute que la Région et le Département sont des partenaires intéressants.

M. Hauville espère que l'appel à partenariat en cours entraînera des débouchés pour ces matériaux.

M. Blot demande à partir de quand on peut extraire les sédiments après dépôt. Il ajoute que cela ne réglera pas le problème de l'immersion.

M. Hauville répond que c'est possible dès le lendemain du dépôt. Il indique qu'il y a des besoins en matériaux sur le secteur de Honfleur notamment avec le projet du Parc d'Activité du Calvados Honfleur qui représente une centaine d'hectares. Les apports de matériaux sont de l'ordre de 20 000 m³/jour, ce qui montre que le remblaiement se fera rapidement. Il ajoute à titre d'exemple de projet que 800 000 m³ de sédiments sont nécessaires pour la mise à 3 voies de la route Beuzeville/Pont Audemer. Dans ces cas, les sédiments de l'estuaire sont intéressants. Il précise que M. Blot a raison sur le fait que la solution de valorisation des sédiments ne réglera pas le problème de l'immersion mais il est important d'initier la démarche.

M. Mercier demande pourquoi les sédiments du Port de Rouen n'iraient pas à Octeville.

M. Tournier répond que le site de dépôt d'Octeville est adapté à la mise en dépôt des sédiments vaseux du Port du Havre. L'apport de matériaux plus grossiers risque de perturber et de saturer ce site et posera un problème à terme de devenir pour les sédiments du Port du Havre.

M. Blot demande s'il y a un marché pour la valorisation des sédiments de dragage.

M. Hauville répond que la valorisation actuelle est ponctuelle et n'est pas structurée. Il ajoute que ce n'est pas le métier du Port et qu'il est préférable que le Port recherche un ou des partenariats avec les professionnels pour valoriser les sédiments.

M. Blot demande si le Port a la main sur les moyens de transport de ces sédiments.

M. Hauville répond que le Port n'a pas la main. Les maires des communes sont informés. Les sédiments peuvent être utilisés pour des travaux communaux au voisinage. Ce n'est pas vraiment facile de maîtriser le transport. Si l'on souhaite savoir où va le sédiment, il faut dans ce cas passer à une grande échelle structurée.

M. Blot précise que le passage à 3 voies de la route Beuzeville/Pont Audemer nécessite effectivement des apports importants de matériaux. Ce qui risque de représenter une cohorte importante de camions sur le réseau routier, pas forcément prévu pour cela. Il est crucial d'analyser les méthodes d'évacuation des matériaux.

M. Hauville précise que l'appel à partenariat avec les carriers répondra à cet aspect évacuation des matériaux. Il espère que des solutions intéressantes seront proposées.

Mme Carra rappelle que le schéma départemental des carrières va être révisé et qu'il y aura dans ce cadre une définition des besoins des travaux d'infrastructures.

M. Hauville ajoute qu'il faut trouver une synergie entre les quantités de matériaux disponibles et les projets routiers ou autres.

M. Hamm présente ensuite les alternatives au site de dépôt du Kannik. Il présente la carte avec les différents sites étudiés et précise que le Conseil Scientifique et Technique de l'estuaire a suggéré la possibilité de réaliser une île artificielle avec les sédiments de dragage.

M. Mercier souhaite qu'en p 215 du document, la Réserve Naturelle soit ajoutée.

**La prochaine réunion est programmée au 10 décembre 2008 reportée
au 14 janvier 2009 à 10h00.**